

Section d'Études Internationales

Bulletin n°6

septembre-décembre 1998

SOMMAIRE

Éditorial

Questionnaire

Annuaire

**Association Française de Science Politique
224 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél : 01.45.49.92.21
Fax : 01.45.48.99.45**

EDITORIAL

Le *Standing Group on International Relations* de l'ECPR a demandé à la SEI de distribuer deux fois par an sa *Newsletter* en même temps que le Bulletin. En conséquence, vous trouverez ici un Bulletin plus court qu'à l'ordinaire.

La situation est quelque peu paradoxale. En effet, le Bulletin étant diffusé à plus de 300 exemplaires, la *Newsletter* va être diffusée dans les mêmes proportions avec, en outre, quelques dizaines supplémentaires distribuées par B.Vassort-Rousset (Grenoble) et Michel Girard (Paris 1) à l'attention des internationalistes non membres de l'AFSP. Ainsi, la France recevra trois fois plus d'exemplaires de la *Newsletter* que l'Allemagne, la Grande Bretagne ou les pays scandinaves. Si l'on ramène ce chiffre à celui des internationalistes français abonnés aux revues de relations internationales et participant aux congrès internationaux dans la discipline, y compris les congrès du *Standing Group*, la disproportion est flagrante. Nos collègues européens ont accepté ce paradoxe avec élégance. Leur vœu est "d'arroser la France" (sic) dans l'espoir de l'amener à s'insérer davantage dans les programmes transnationaux.

Il est de notre responsabilité de ne pas laisser sans réponse ces témoignages de bonne volonté en notre direction. La SEI entend être un outil de sensibilisation et de mobilisation auprès de nos institutions respectives pour les alerter sur le besoin urgent de donner à tous ceux qui le désirent les moyens de participer aux rencontres internationales. La parcimonie des crédits alloués aux frais de colloque à l'étranger est un frein puissant à la reconnaissance des travaux français hors de l'hexagone. Cette politique à courte vue empêche « d'amorcer la pompe » et condamne à l'isolement. En effet, la plupart des recherches et des rencontres se font aujourd'hui autour de grands projets internationaux ayant obtenu un financement. Plus les Français sortiront et se feront connaître, moins ils auront de difficulté à financer leurs déplacements ultérieurs. Mais il leur faut une aide au départ, et qu'elle ne soit pas réservée à quelques caciques privilégiés par leurs positions de pouvoir.

Pour jouer pleinement son rôle de mobilisation, la SEI a besoin d'avoir vos points de vue. Utilisez le courrier de lecteurs et envoyez-nous les informations nécessaires.

À vos plumes....

Le Comité exécutif

COMPTE RENDU DU 39^e CONGRÈS DE L'INTERNATIONAL STUDIES ASSOCIATION - MINNEAPOLIS 17-21 MARS 1997

The Westphalian system in global and historical perspective

Le congrès de l'ISA a réuni plus de 1500 participants dans près de 300 panels. Des représentants de 61 pays sont venus à Minneapolis, ce qui est en augmentation par rapport aux congrès précédents.

Le thème central du panel sur le système westphalien était extrêmement large. Il n'a pas forcément permis la cohérence qui existait à Toronto. Néanmoins des thèmes récurrents et transversaux aux panels peuvent être identifiés.

I. Une réflexion historique plus poussée sur les origines du système westphalien, une discussion plus approfondie des théories des alliances et une critique de la mise en forme du discours réaliste à partir de la date des traités de Westphalie. L'intérêt pour l'histoire était flagrant mais les débats sur "quel type d'Histoire peut-on mobiliser pour les travaux de relations internationales ?", continuaient. On a évoqué aussi bien la micro-histoire et l'histoire diplomatique que l'histoire des Annales. On a mis l'accent sur la période de formation du système westphalien avec un intérêt renouvelé pour la fin du XVI^e siècle et le XVII^e, puis la période de la guerre froide. Que demande-t-on aux historiens ? Doit-on faire soi-même les recherches en fonction de "l'intrigue du moment en relations internationales" ou utiliser les travaux existants ? Concernant la théorie des alliances, on a discuté du rôle des petits pays et du lien de ceux-ci avec l'établissement des normes internationales et leur respect. On l'a évoquée à propos de l'Union européenne et dans le cadre de l'OMC. Les discussions sur l'Union européenne étaient à l'interface de la réflexion sur les origines des États et du système westphalien et de la réflexion sur son avenir. Les discussions sur la gouvernance (la *global governance* plus que les *multilevel governances*) ont mis l'accent sur l'historicité, la longue durée et les erreurs de perspectives liant la globalisation à la fin de la bipolarité ou même, avec plus de discussions, au développement des technologies dans les années 1960.

II. Une analyse de l'avenir du système westphalien à travers la globalisation avec des discussions sur les formes contemporaines de l'État-nation, de l'État-providence, des États dans le tiers monde et en ex-URSS ; sur les formes du nationalisme, sur les relations entre économie, globalisation et politique. De nombreux panels ont repris les caractéristiques de la globalisation et ont évoqué la finance, l'informatique, l'environnement (très à l'honneur) et les migrations. Ils n'étaient pas tous, et de loin, en liaison avec la question du système westphalien et les papiers présentés étaient parfois très éloignés du titre donné. Une certaine artificialité, des imprécisions de vocabulaire sur la notion même de système westphalien étaient fréquentes. Les panels sur l'avenir de l'État-nation et du système westphalien ont eu souvent tendance à réduire la question aux aspects philosophiques et à l'historicité de l'État occidental. Inversement, ceux sur le tiers monde s'interrogeaient sur les relations entre les types ou formes d'État, mais souvent à travers une perspective très classique sur les luttes d'intérêts nationaux et sur l'hégémonie. Si certains ont envisagé le congrès comme une défense de l'État (et du réalisme) face à la globalisation (et à l'*International Political Economy* et aux thèses transnationalistes), beaucoup de panels ont mis l'accent sur la faiblesse des approches qui opposent les frontières de l'État, sa souveraineté d'une part et la mondialisation économique mais aussi culturelle et politique d'autre part. Ils ont mis l'accent sur les interdépendances, sur la construction des États à travers la mondialisation et les ressources qu'ils en tirent. Ils ont mis aussi l'accent sur la nécessité de repenser l'État et les formes de gouvernementalité pour prendre en compte cette mondialisation et ont proposé des programmes de recherche plus systématiques sur le poids des normes internationales et des régimes internationaux, sur les stratégies des acteurs non étatiques, sur le poids du local et des espaces urbains, sur les technologies contemporaines et les mutations qu'elles impliquent dans l'art de gouverner. L'interrogation la plus fréquente fut celle concernant les "frontières" : frontières étatiques et souveraineté dans le contexte de la mondialisation et dans le contexte

européen, dans le contexte des flux transfrontières et des contrôles de l'immigration (frontières dans le sens des délimitations entre le politique et l'économique, entre le public et le privé, entre le réel et le virtuel ; frontières dans le sens de marquage des identités personnelles et socio-politiques). Les discussions sur la souveraineté et la survie de l'intérêt national ont été moins intenses qu'auparavant, comme si on abandonnait ces concepts au moins au niveau théorique même si, dans les études de cas, les termes revenaient malgré tout fréquemment. Souveraineté et intérêt national relèveraient plus du discours des acteurs politiques et de la légitimation de leurs propres intérêts que du discours de l'analyse des relations internationales.

III. Une analyse des implications pour les questions de guerre et de sécurité des transformations du système westphalien avec des réflexions historiques et comparatives sur la guerre et les conflits contemporains, des analyses des interventions humanitaires, des discussions sur la sécurité à travers différents thèmes : révolution dans les affaires militaires, questions de la sécurisation de l'immigration, question des approches critiques de la sécurité, question des réfugiés... Les approches constructivistes ont largement entamé le monopole des études traditionnelles de sécurité comme le montre le poids relatif des sections où les questions de sécurité étaient débattues puisqu'on évoquait ces questions non seulement dans les sections *Foreign policy*, *Peace Studies* et *International Security Studies* mais aussi dans les sections *Ethnicity Nationalism and Migration*, *International Law*, *Environmental Studies*, *Gender Studies*, *International Political Economy*.

La participation française est en demi-teinte. En terme relatif, elle a plus que doublé entre Minneapolis et Toronto (cf. compte rendu dans *Bulletin de la SEI* n°1), en terme absolu, elle n'était pourtant que de sept personnes. Les responsables de l'ISA se sont néanmoins félicité de cette augmentation et du fait que celle-ci était à la fois visible tout en n'étant pas, comme parfois dans le passé, concentré sur un seul panel simplement entre Français. Participaient en effet à l'ISA au sein d'un double panel portant sur les questions de sécurité et de contrôle de l'immigration codirigé par Martin Heisler (Maryland Un.) et Didier Bigo (IEP CERI), John Crowley (IEP CERI), Ayse Ceyhan (IEP Paris), Frank Paul Weber (IEP Paris). Panels auxquels participaient Peter Katzenstein (Cornell Un.), John Torpey (UC Irvine), Jef Huysmans (Kent Un.), Sandra Lavenex (IUE Florence), Mathias Albert (Goethe Un.). Par ailleurs Catherine de Wenden (IEP CERI) était discutante d'un panel lui aussi sur "sécurité et immigration" et Ariel Colonomos (IEP Paris) participait à un panel sur les origines et les limites du système westphalien avec un texte concernant le rôle des églises chrétiennes. **Le fait que seule la FNSP envoie des chercheurs et que les universités ne le fassent pas reste un problème à résoudre pour l'extension des activités des internationalistes français.**

À l'initiative de Didier Bigo, un groupe de recherche sur la sociologie politique de l'international sera abrité par la section ENMISA. Il fonctionnera comme un *Newsgroup*, et devrait mettre en contact, non seulement les chercheurs français mais aussi des chercheurs étrangers intéressés par cette problématique.

De nombreux textes distribués au Congrès sont disponibles sur CIAONET.ORG le serveur de Columbia University Press. Attention ce serveur nécessite d'avoir la dernière version d'Internet Explorer 4.0. Pour tout renseignement vous pouvez envoyer un e-mail à : Karen Bornath bk145@columbia.edu

D. B.

VU DE... RENNES

Sans aller jusqu'à affirmer que les "Questions internationales" ne représentent que la portion congrue des enseignements dispensés à Rennes, force est de reconnaître que le Parlement (en reconstruction) et le métro (en construction) concourent sans doute davantage à la réputation de la capitale bretonne qu'un magistère en matière de "Questions internationales".

L'enseignement supérieur à Rennes est axé, pour l'essentiel, autour de deux pôles, Rennes I (rassemblant le droit, la science politique, l'économie, la filière AES, la philosophie ainsi que toutes les sciences dites exactes) et Rennes II, autrement dit l'université de Haute Bretagne (langues, lettres et sciences sociales). Pour l'ensemble des disciplines, à l'exception du droit et de la science politique, les cours dispensés relevant peu ou prou des "Questions internationales" sont, soit tout à fait résiduels, soit des cours de spécialisation (à titre d'exemple, un cours d'économie internationale figure dans le tronc commun de la maîtrise AES organisée par Rennes I). La majorité des enseignements en "Questions internationales" est assurée à la Faculté de Droit et de Science politique et à l'Institut d'Études Politiques.

À la Faculté, durant l'année 1997/98, ce sont les juristes qui, au niveau du premier cycle, prennent en charge les cours de "Questions internationales" au sens le plus large du terme, cours au demeurant très peu nombreux et fortement marqués par une dimension institutionnelle. Ainsi, en 1ère année du DEUG mention "Droit" est prévu un unique cours magistral à deux entrées : Relations Internationales (Marion, 25 h.) et Institutions européennes (Lebullenger, Delcourt, 25 h.). En 2ème année, c'est la construction européenne (Raux, 25 h.) qui représente l'unique cours de la discipline, relégué de surcroît au rang de matière à option.

Concernant le second cycle, le tableau est un peu moins sombre : la licence de droit prévoit, en effet, au titre des matières fondamentales, des enseignements de droit international (privé ou public) ainsi que de droit communautaire ; la maîtrise en droit, mention "Droit public" impose aux étudiants de suivre un cours de "Protection internationale des droits fondamentaux" (Dhommeaux, 37h30) et leur offre toute une série de cours à option (37h30) ayant des liens plus ou moins forts avec l'international (à titre d'exemple: "Institutions et gouvernements comparés" (Berbouche), "Droit économique international et communautaire" (Lebullenger), "Problèmes de défense" (de Cherge). La maîtrise en droit, mention "Droit européen", reprend le même schéma : c'est le cours "Droit économique international et communautaire" qui devient, en l'occurrence, obligatoire. La liste des cours optionnels est beaucoup plus ouverte et inclut, entre autres, des enseignements de "Sociologie des Relations Internationales" (Darré) et de "Politiques comparées" (Portier).

Le cursus de science politique fait une place un peu plus large à l'international dans toutes ses dimensions : ainsi, au niveau de la licence, le cours d'"Histoire des Relations internationales contemporaines" (Darré, Hélias, 37h30) est obligatoire, des cours de droit international public (Sorel, Marion) et communautaire (Raux) peuvent être choisis à titre d'option. En maîtrise de science politique, ce sont les politistes qui prennent en charge les cours obligatoires de "Sociologie des relations internationales" (Darré, 37h30) et de "Politiques comparées" (Portier, 37h30), cours pouvant ouvrir à la rédaction de mémoires de la part des étudiants. Les cours optionnels sont à peu près identiques à ceux des autres maîtrises.

En dehors du cas particulier du DEA de droit communautaire, l'approche en terme de relations internationales est absente des troisièmes cycles, y compris du DEA d'Études Politiques. Les laboratoires de recherche, à l'exception notable du Centre de Recherches Européennes (CEDRE), témoignent à peu chose près du même niveau d'implication dans ce champ d'investigation...

S'agissant de l'IEP, la volonté de donner une dimension nettement internationale à l'orientation des études, sous forme d'un tronc commun en "Question Internationales" obligatoire pour toutes les sections, apparaît clairement.

La progression débute , avec en première année, un cours d'"Histoire des Relations Internationales" (Maliesky, 24h) ; en deuxième année, hormis un cours de Droit International public (Dhommeaux, 24h), c'est la dimension européenne qui est privilégiée autour de trois enseignements : "Culture et société en Europe aux XIX^e et XX^e siècles" (Dupuy, Nicolas, 24h), "Initiation au droit communautaire" (Larzul, 12h) et "Institutions et Géopolitique Européennes" (Maliesky, 24 h). Parmi les cours à option proposés aux étudiants, deux sont officiellement labellisés "Questions Internationales" : il s'agit du cours consacré à "La politique étrangère de la France" (Maliesky, 24h) et de celui ayant trait aux "États-Unis : la Cour Suprême et le contrôle de constitutionnalité" (Kerjan, 24h). Enfin, en troisième année, les étudiants suivent obligatoirement deux cours (24h chacun) portant l'un sur les "Problèmes internationaux contemporains" (Dorronsoro) et l'autre sur une "Sociologie des relations internationales" (Maliesky). Ils peuvent enfin choisir de suivre les travaux du séminaire de "Questions Internationales" (42h) axé, cette année, sur une "Sociologie politique du Moyen Orient non arabe" et ultimement de rédiger un mémoire dans ce cadre. Leurs efforts s'arrêteront là puisqu'il n'existe pas à ce jour à l'IEP de troisième cycle pouvant être rattaché directement aux "Questions Internationales", si ce ne sont quelques cours et séminaires à dimension européenne dans le cadre du DEA "Action publique et Territoires en Europe" (Caillosse).

La dimension "recherche" est donc, quant à elle, moins perceptible. Le Centre de Recherches Administratives et Politiques (CRAP) qui regroupe une cinquantaine de membres, pour l'essentiel des enseignants de Rennes I, de l'IEP et de Rennes II, ne dispose plus d'un axe "Relations Internationales", ce qui n'empêche pas certains de ses membres, individuellement ou collectivement, de poursuivre des recherches et de mener à bien des travaux liés de très près ou parfois d'un peu plus loin aux questions internationales ainsi que l'illustrera, d'une manière ou d'une autre, la tenue du Congrès de l'AFSP dans la capitale bretonne à l'automne 1999.

Alain DARRÉ, Faculté de Droit et de Science Politique
Dominique MALIESKY, IEP Rennes

INFO-THESES

Parmi les thèses de relations internationales récemment soutenues :

DE ALMEIDA MEDEIROS (M), *La genèse du Mercosur : dynamisme interne, influence de l'Union européenne et insertion internationale*, IEP de Grenoble, décembre 1997.

**Pensez à nous signaler toute soutenance
récente en relations internationales**
(AFSP-SEI, 224, Bd Saint-Germain, 75007, Paris)